

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel d'offres public pour le choix d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance global dommage pour ses immeubles à Yaoundé.

Peuvent soumissionner les compagnies d'assurance établies au Cameroun et possédant une expertise dans le domaine.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du Courrier de l'OAPI sis à Nlongkak, place de la préfecture sur présentation du reçu de versement de la somme de 50.000 FCFA à la caisse de l'OAPI.

Les offres, en trois exemplaires dont un original et deux copies, devront être déposées au Bureau du Courrier de l'OAPI au plus tard le 25 juin 2018 à 14 heures 30. Elles devront obligatoirement être présentées sous pli fermé portant la mention :

«Appel d'offres public pour le choix d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance global dommage pour ses immeubles à Yaoundé, à n'ouvrir qu'en Commission».

Aux offres devront être jointes les informations ci-après concernant le soumissionnaire :

- La soumission ;
- L'autorisation d'exercice de la profession ;
- La situation vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- La situation vis-à-vis de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale ;
- Les références techniques (travaux déjà effectués) ;
- Une note technique fournissant tous les renseignements sur le soumissionnaire ;
- La proposition de prime.

Chaque soumissionnaire veillera à ce que chaque exemplaire de son offre contienne un pli fermé pour le dossier technique, un second pour le dossier administratif et un troisième pour la proposition financière.

L'ouverture des plis, renfermant uniquement les propositions techniques, aura lieu en séance publique le 25 juin 2018 à 15 heures à l'OAPI.

Les soumissionnaires seront évalués suivant les critères ci-après:

N°	Critères	Note
1	Présentation générale de l'offre	/5
2	Références professionnelles du soumissionnaire (polices similaires vendues, crédibilité etc)	/65
3	Offre financière	/30
TOTAL		/100

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

LE DIRECTEUR GENERAL

Denis L. BOHOUSSOU